

Extrait du Spyworld Actu

<http://www.spyworld-actu.com/spip.php?article8774>

La vidéosurveillance en phase de démarrage en France

- Renseignement - France -



Date de mise en ligne : mercredi 24 septembre 2008

Spyworld Actu

En France, la vidéo surveillance prend de l'ampleur. Elle reste cependant loin des 4,5 millions de caméras de Grande Bretagne. Le processus d'autorisation de déploiement conserve une part de flou. Les dispositifs techniques évoluent vers plus d'intelligence embarquée.

La vidéosurveillance prend une place croissante dans la vie quotidienne. La France a dépassé les 300 000 caméras opérationnelles selon le ministère de l'Intérieur, en 2007. Michèle Alliot-Marie, ministre de l'intérieur désire : « tripler le nombre de caméras de vidéosurveillance d'ici à fin 2009 ». Dans le même temps, les technologies évoluent avec des systèmes de CCTV (Closed Circuit TV) numériques. Les caméras évoluent vers une intelligence embarquée qui permettra de discriminer considérablement les détections d'alertes : objets enlevés ou abandonnés, maraudage, comportement, reconnaissance ou tracking en minimisant le volume des flux en circulation sur les réseaux.

Comment concilier le besoin de sécurisation au respect des libertés ? En pratique, le processus d'autorisation des systèmes de vidéosurveillance nécessite encore d'être clarifié. Une autorisation dépend de l'autorité des Préfets selon la loi 95-73 du 21.01.95 (orientation et programmation relative à la sécurité, sur la vidéosurveillance), et une autre est sous le contrôle de la CNIL selon la loi 78-17 du 06.01.78 modifiée 2004-801 du 06.08.2004 (relative à l'informatique, aux fichiers et libertés). La CNIL a rappelé au ministre de l'intérieur par sa lettre du 15.04.2008, l'obligation de statuer en Conseil d'Etat et après avis de la CNIL, compte tenu de l'évolution des techniques numériques, tant en capture d'images qu'en enregistrement, qu'en capacité d'analyse, et de reconnaissance.

Sans attendre cette clarification, la vidéosurveillance sert de plus en plus dans la prévention des atteintes à la sécurité. Des solutions émergent, aptes à répondre aux besoins des collectivités, du tertiaire ou des sites à hauts risques (Seveso, Stades, Aéroports).

Enfin, techniquement, la vidéosurveillance progresse dans plusieurs directions. Elle intègre une intelligence embarquée, plus ou moins proche de la capture de l'image, telles que la détection de mouvements, de comportements, du comptage. Ces solutions, souvent modulaires donnent de la souplesse afin que l'utilisateur bénéficie des progrès réalisés par l'adjonction d'algorithmes spécifiques selon le besoin et le lieu.

La vidéo s'incorpore également dans un système plus global, couplée à l'audio ou aux gestions techniques mais également à l'éclairage public et à la possibilité d'informer une population ciblée en cas de danger. Par exemple, la gestion de l'éclairage public, certainement première source de sécurisation d'un lieu, pilotée candélabre par candélabre par une liaison CPL permet d'éviter un câblage électrique redondant pour une simple caméra. Dernier point, la vidéo évolue vers une gestion informatique des données recueillies. On regroupera des bases d'information permettant des analyses à posteriori, et des statistiques d'utilisation ou de qualité de fonctionnement.

** Claude Levillain est responsable Commercial Vidéo Surveillance chez Sinovia. Sinovia conçoit des solutions de supervision des équipements urbains et industriels.*

Post-scriptum :

<http://securite.reseaux-telecoms.ne...>